

Document d'information synthétique à fournir dans le cadre d'une offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

PRESENTATION DE LA SOCIETE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2025

PREDILIFE

Société anonyme au capital de 94.751,95 euros
Siège social : 39, rue Camille Desmoulins 94805 Villejuif
453 164 790 RCS Créteil
(la « **Société** »)

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Activité de la Société et du projet

Activité de la Société

PREDILIFE développe des solutions innovantes de médecine prédictive permettant pour chaque individu de définir son profil de risque quant à la survenance d'un grand nombre de maladies graves.

MammoRisk®, test de prédiction du cancer du sein, a été retenu dans l'étude clinique de référence MyPeBS (My Personal Breast Screening) d'envergure européenne (53.000 femmes recrutées en France, en Belgique, en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni et en Israël) qui vise à montrer la supériorité du dépistage personnalisé de chaque femme face aux programmes actuels de dépistage.

En 2022, PREDILIFE a initié la commercialisation auprès de grandes entreprises françaises d'un bilan prédictif multi-pathologies, incluant des rendez-vous médicaux en téléconsultations avec l'un des médecins spécialistes de PREDILIFE. Ces bilans prédictifs sont financés par les employeurs, au titre de la fidélisation, de l'attractivité ou des critères ESG.

Projet

La Société a annoncé, le 17 novembre 2025, le lancement d'une offre au public d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (les « **OCEANE** »), à échéance 2030, pour un montant nominal de 1,5 million d'euros correspondant à l'émission de 3.000 OCEANE, pouvant être porté à un montant nominal de 3.000.000 euros correspondant à l'émission de 6.000 OCEANE en cas de forte demande de souscription de la part des investisseurs (l'« **Offre** »).

La trésorerie de la Société est à ce jour d'environ 200.000 euros. La Société a mis en œuvre des mesures de rationalisation et de réduction de ses charges permettant de limiter le *cash burn* mensuel à environ 80.000 euros (hors opérations financières). La Société dispose à ce jour, avec une poursuite de la hausse des ventes, d'un horizon de trésorerie de 3 mois. La Société dispose donc d'un horizon de trésorerie jusqu'en février 2026.

Le produit de l'Offre permettra à la Société de renforcer ses investissements dans l'Intelligence Artificielle, de poursuivre son développement commercial et de prolonger son horizon de financement, avec des estimations concernant les ventes dans la lignée de l'exercice précédent, jusqu'en juin 2026 en cas de

souscription à hauteur de 1 million d'euros, jusqu'en septembre 2026 en cas de souscription à hauteur de 1,5 million d'euros et jusqu'en décembre 2027 en cas de souscription à hauteur de 3 millions d'euros¹.

Il est précisé que le succès de l'Offre n'est assujéti à l'atteinte d'aucun seuil de réalisation. En conséquence, le montant de la levée de fonds dans le cadre de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 0 et 1,5 million d'euros, soit une levée d'un montant net d'environ 1,4 million d'euros. Dans l'hypothèse où le montant nominal de l'Offre serait porté à un total de 3 millions d'euros, le montant de la levée de fonds dans le cadre de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 0 et 3 millions d'euros, soit une levée d'un montant net d'environ 2,9 millions d'euros.

La Société a réalisé d'autres levées de fonds par le passé. Vous êtes invité à cliquer sur [ce lien hypertexte](#) pour accéder au tableau synthétisant les levées de fonds de la Société.

Vous êtes invité à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder :

- [Aux comptes consolidés au 30 juin 2025 de la Société ;](#)
- [Au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés du dernier exercice social ;](#)
- [Au rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées du dernier exercice social ;](#)
- [Au tableau d'échéancier de l'endettement de la Société sur 5 ans ;](#)
- [A des éléments prévisionnels sur l'activité de la Société ;](#)
- [A l'organigramme du groupe auquel appartient la Société et la place qu'elle y occupe ;](#)
- [Aux curriculum vitae des représentants légaux de la Société ;](#)
- [A l'organigramme des principaux membres de l'équipe de direction de la Société.](#)

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur le site internet de la Société (www.predilife.com) ou sur demande à l'adresse suivante : investisseurs@predilife.com.

2. Risques liés à l'activité de la Société et à son projet

Les facteurs de risques décrits ci-après ne sont pas exhaustifs et l'ordre de présentation des facteurs de risques décrits ci-après n'est pas une indication de leur probabilité de survenance.

Risques liés au projet

Les principaux risques associés à l'émission d'OCEANE dans le cadre de l'Offre figurent ci-après :

- les porteurs d'OCEANE sont susceptibles d'être consultés ultérieurement par la Société afin de modifier les caractéristiques des OCEANE, notamment la date d'échéance, les modalités de remboursement et/ou le taux d'intérêt des OCEANE². En cas d'approbation de ces modifications successivement par l'assemblée générale des porteurs d'OCEANE et par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, les caractéristiques des OCEANE ainsi modifiées entreraient immédiatement en vigueur et s'appliqueraient à l'ensemble des OCEANE en circulation ;
- à moins que les OCEANE détenues par un porteur n'aient été converties préalablement, la valeur nominale des OCEANE émises et le montant des intérêts échus feront l'objet d'un remboursement total, en une seule fois, à la date d'échéance des OCEANE (soit le 19 décembre 2030) ;

¹ Il est rappelé que la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 493,2 k euros au cours de l'exercice 2024, ainsi qu'une perte d'exploitation de 3.986.608 euros, un résultat financier de - 107.967 euros et une perte nette de 4.264.749 euros au cours de l'exercice 2024, avec un compte de report à nouveau à 180.547.327 euros. Le rapport financier annuel 2024 est accessible sur le site internet www.predilife.com.

² Il est rappelé que les termes et conditions des OCEANE émises le 26 avril 2021 (les « OCEANE 2021 ») ont fait l'objet de modifications approuvées successivement par les porteurs d'OCEANE 2021 (réunis en assemblée générale le 23 février 2024) et par les actionnaires de la Société (réunis en assemblée générale le 29 avril 2024). Ces modifications ont porté notamment sur la date de maturité des OCEANE 2021 (report au 30 avril 2029 au lieu du 30 avril 2024 initialement) ainsi que sur la hausse du taux d'intérêts à compter du 30 avril 2024 (8,5% l'an, contre 7% l'an auparavant), étant indiqué que le paiement de ces intérêts reste dû in fine (comme prévu initialement).

- en cas de remboursement des OCEANE par émission d'actions nouvelles, les actionnaires verront leur participation dans le capital social de Predilife diluée ;
- en cas de remboursement des OCEANE par émission d'actions nouvelles, la volatilité et la liquidité des actions Predilife pourraient fluctuer significativement ;
- les porteurs d'OCEANE ne seront autorisés à convertir leurs OCEANE que pendant une période de conversion unique fixée par la Société et à un prix de conversion de trois (3) euros ;
- les porteurs d'OCEANE n'étant autorisés à convertir leurs OCEANE que pendant une période de conversion unique fixée par la Société et à un prix de conversion de trois (3) euros, les porteurs d'OCEANE pourraient ne pas souhaiter convertir leurs OCEANE avant leur date d'échéance. En l'absence de conversion des OCEANE par leurs porteurs avant leur date d'échéance, et dans l'hypothèse où le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le dixième (10ème) jour de bourse précédant la date d'échéance des OCEANE serait inférieur à vingt (20) euros, les porteurs d'OCEANE se verront rembourser leurs OCEANE et les intérêts annuels échus et capitalisés en actions nouvelles ou existantes ou en espèces, à la discrétion de la Société ;
- la cession sur le marché des actions Predilife remises aux porteurs d'OCEANE lors de leur conversion ou de leur remboursement à l'échéance pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de l'action Predilife ;
- le nombre d'actions à remettre aux porteurs d'OCEANE lors de leur conversion ou de leur remboursement à l'échéance pourrait fluctuer significativement.

Risques liés à la situation financière de la Société

Actuellement, avant la réalisation de l'Offre, la Société dispose d'un fonds de roulement net insuffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois. Il est rappelé qu'à la date du 17 novembre 2025, la trésorerie de la Société est d'environ 200.000 euros et le *cash burn* mensuel est d'environ 80.000 euros (hors opérations financières), ce qui laisse un horizon de trésorerie, avec une poursuite de la hausse des ventes, de 3 mois. La Société dispose donc d'un horizon de trésorerie jusqu'en février 2026.

Risques liés à la commercialisation avec succès des bilans prédictifs du cancer du sein et multi-pathologies de PREDILIFE

Le développement de PREDILIFE et sa capacité à générer des revenus dépendront notamment du degré d'acceptation de ses produits par le marché qui reposera sur plusieurs facteurs, tels que (i) la perception du bénéfice des produits par les entreprises, les sociétés savantes, les KOL, les prescripteurs et les patients, (ii) la facilité d'utilisation des produits et leur disponibilité, (iii) le prix de vente des produits et le coût global de réalisation des bilans prédictifs, et (iv) l'intensité de la concurrence de bilans de santé similaires.

Risque de dépendance de PREDILIFE à son bilan prédictif du cancer du sein MammoRisk®

Le chiffre d'affaires de la Société est encore constitué de ventes du bilan prédictif du cancer du sein MammoRisk®. L'incapacité pour la Société de mener à bien la commercialisation de MammoRisk®, la remise en cause de la pertinence du bilan prédictif, ou bien encore l'incapacité de la Société à protéger de manière efficace sa propriété intellectuelle pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risque de dilution

Afin de financer son développement, PREDILIFE a procédé à plusieurs émissions d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« **OCEANE** ») en avril 2021, en juillet 2022, en juillet 2023, en décembre 2023, en juillet 2024 et en juillet 2025 et, en décembre 2022 et en décembre 2024, à plusieurs émissions d'ORNANE. Le remboursement de l'intégralité du principal et des intérêts capitalisés de ces OCEANE et de ces ORNANE aurait pour incidence de ramener la participation d'un actionnaire détenant auparavant 1% du capital social de la Société, à 0,37% après réalisation de ce remboursement (calculs théoriques dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité des OCEANE et des ORNANE en actions nouvelles à un prix de conversion de 3,03 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 12 novembre 2025).

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

3. Capital social

Le capital social de la Société est intégralement libéré. A l'issue de l'Offre, le capital social de la Société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La Société a par ailleurs émis des valeurs mobilières donnant accès à son capital social et a attribué des droits donnant accès à son capital social, représentant ensemble, à l'issue de l'Offre, une augmentation de capital social potentielle maximum de 63% du capital social actuel de la Société.

L'assemblée générale de la Société a aussi conféré des délégations de compétence permettant d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l'assemblée générale des actionnaires dans les limites présentées dans le tableau ci-dessous. La délégation la plus longue prend fin le 23 août 2028. Le tableau présentant de manière détaillée la liste de ces délégations est accessible en cliquant sur [ce lien hypertexte](#).

Vous êtes invité à cliquer sur [ce lien hypertexte](#) pour accéder au tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la Société.

Il est rappelé que la Société a procédé à plusieurs émissions d'OCEANE en avril 2021, en juillet 2022, en juillet 2023, en décembre 2023, en juillet 2024 et en juillet 2025 et, en décembre 2022 et en décembre 2024, à plusieurs émissions d'ORNANE, dont les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

- OCEANE émises en avril 2021 : chaque porteur de ces OCEANE avait initialement le droit, à tout moment entre la date tombant plus de 3 mois après la date d'émission jusqu'au 10^{ème} jour ouvré précédant leur date d'échéance (avril 2024), de convertir ces OCEANE à condition que le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le jour de bourse précédent soit supérieur à 10 euros. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 7% l'an. A leur date d'échéance, ces OCEANE devaient initialement être remboursées en actions PREDILIFE ou en espèces, en fonction du cours de l'action PREDILIFE. Les termes et conditions de ces OCEANE ont fait l'objet de modifications approuvées successivement par leurs porteurs (réunis en assemblée générale le 23 février 2024) et par les actionnaires de la Société (réunis en assemblée générale le 29 avril 2024). Ces modifications ont porté notamment sur la date de maturité des OCEANE (report au 30 avril 2029 au lieu du 30 avril 2024 initialement), sur la hausse du taux d'intérêts à compter du 30 avril 2024 (8,5% l'an, contre 7% l'an auparavant, étant indiqué que le paiement de ces intérêts reste dû in fine comme prévu initialement), et sur le prix et les conditions de conversion de ces OCEANE à compter du 1^{er} mai 2024³ ;

³ Soit à tout moment entre le premier (1^{er}) jour ouvré et le vingtième (20^{ème}) jour ouvré (à 17h00 (CET)) du mois de :

- OCEANE émises en juillet 2022 : chaque porteur de ces OCEANE a le droit, à tout moment entre la date tombant plus de 3 mois après la date d'émission jusqu'au 10^{ème} jour ouvré précédant leur date d'échéance (juillet 2026), de convertir ces OCEANE à condition que le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le jour de bourse précédent soit supérieur à 12 euros. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 7% l'an. A leur date d'échéance, ces OCEANE seront remboursées en actions PREDILIFE ou en espèces, en fonction du cours de l'action PREDILIFE ;
- ORNANE émises en décembre 2022 : les ORNANE seront remboursées en actions PREDILIFE à leur date d'échéance (décembre 2027). Chaque porteur d'ORNANE a le droit, à la date d'échéance des ORNANE, de solliciter le remboursement des ORNANE en espèces. Les ORNANE portent intérêt à un taux de 7% l'an ;
- OCEANE émises en juillet 2023 : chaque porteur de ces OCEANE a le droit, à tout moment entre la date tombant plus de 3 mois après la date d'émission jusqu'au 10^{ème} jour ouvré précédant leur date d'échéance (juillet 2028), de convertir ces OCEANE à condition que le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le jour de bourse précédent soit supérieur à 10 euros. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 7% l'an. A leur date d'échéance, ces OCEANE seront remboursées en actions PREDILIFE ou en espèces, en fonction du cours de l'action PREDILIFE ;
- OCEANE émises en décembre 2023 : chaque porteur de ces OCEANE a le droit de convertir ces OCEANE à un certain prix de conversion durant certaines périodes de conversion uniquement⁴. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 8,5% l'an. A leur date d'échéance (décembre 2028), ces OCEANE seront remboursées en actions PREDILIFE ou en espèces, en fonction du cours de l'action PREDILIFE ;
- OCEANE émises en juillet 2024 : chaque porteur de ces OCEANE a le droit de convertir ces OCEANE à un certain prix de conversion durant certaines périodes de conversion uniquement⁵. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 8,5% l'an. A leur date d'échéance (décembre 2028), ces OCEANE seront remboursées en actions PREDILIFE ou en espèces, en fonction du cours de l'action PREDILIFE ;
- ORNANE émises en décembre 2024 : les ORNANE seront remboursées en actions PREDILIFE à leur date d'échéance (décembre 2029). Chaque porteur d'ORNANE a le droit, à la date d'échéance des ORNANE, de solliciter le remboursement des ORNANE en espèces. Les ORNANE portent intérêt à un taux de 8,5% l'an ;

-
- novembre 2024 à un prix de conversion de 7 euros ;
 - novembre 2025 à un prix de conversion de 8 euros ;
 - novembre 2026 à un prix de conversion de 9 euros ;
 - novembre 2027 à un prix de conversion de 10 euros ; et
 - novembre 2028 à un prix de conversion de 11 euros.

⁴ Soit du 18 décembre 2023 au 20 décembre 2023 à un prix de conversion de 6 euros et à tout moment entre le premier (1^{er}) jour ouvré et le vingtième (20^{ème}) jour ouvré (à 17h00 (CET)) du mois de :

- novembre 2024 à un prix de conversion de 7 euros ;
- novembre 2025 à un prix de conversion de 8 euros ;
- novembre 2026 à un prix de conversion de 9 euros ;
- novembre 2027 à un prix de conversion de 10 euros ; et
- novembre 2028 à un prix de conversion de 11 euros.

⁵ Soit du 10 juillet 2024 au 12 juillet 2024 à un prix de conversion de 7 euros et à tout moment entre le premier (1^{er}) jour ouvré et le vingtième (20^{ème}) jour ouvré (à 17h00 (CET)) du mois de :

- novembre 2024 à un prix de conversion de 7 euros ;
- novembre 2025 à un prix de conversion de 10 euros ;
- novembre 2026 à un prix de conversion de 12 euros ;
- novembre 2027 à un prix de conversion de 14 euros ; et
- novembre 2028 à un prix de conversion de 17 euros.

- OCEANE émises en juillet 2025 : chaque porteur de ces OCEANE a le droit de convertir ces OCEANE à un certain prix de conversion durant certaines périodes de conversion uniquement⁶. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 8,5% l'an. A leur date d'échéance (juillet 2029), ces OCEANE seront remboursées en actions PREDILIFE ou en espèces, en fonction du cours de l'action PREDILIFE.

Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les OCEANE et ORNANE émises par la Société :

- les termes et conditions des OCEANE d'avril 2021 ;
- les termes et conditions des OCEANE de juillet 2022 ;
- les termes et conditions des ORNANE de décembre 2022 ;
- les termes et conditions des OCEANE de juillet 2023 ;
- les termes et conditions des OCEANE de décembre 2023 ;
- les termes et conditions des OCEANE de juillet 2024 ;
- les termes et conditions des ORNANE de décembre 2024 ;
- les termes et conditions des OCEANE de juillet 2025.

4. Titres offerts à la souscription

Droits attachés aux titres offerts à la souscription

Les OCEANE seront des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, créées conformément au droit français applicable (article L. 228-91 et suivants du Code de commerce). Chaque porteur d'OCEANE aura le droit, à tout moment entre le 19 décembre 2025 et le 22 décembre 2025 (à 17h00 (CET)), de convertir tout ou partie des OCEANE en actions nouvelles ou existantes de la Société à un prix de conversion prédéterminé, soit trois (3) euros. Les OCEANE porteront intérêt à un taux de 8,5% l'an.

A moins que les OCEANE détenues par un porteur n'aient été converties préalablement, la valeur nominale des OCEANE émises et le montant des intérêts échus et capitalisés et des intérêts courus feront l'objet d'un remboursement total, en une seule fois, à la date d'échéance des OCEANE (soit le 19 décembre 2030), par la remise d'un nombre d'actions nouvelles ou existantes.

Dans l'hypothèse où le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le dixième (10^{ème}) jour de bourse précédant la date d'échéance des OCEANE serait supérieur à vingt (20) euros, la Société procédera à un paiement d'un montant égal à la valeur nominale totale des OCEANE dont le remboursement doit avoir lieu à la date d'échéance des OCEANE, augmentée des intérêts annuels échus et capitalisés, ainsi que des intérêts courus jusqu'à la date d'échéance des OCEANE, par la remise d'un nombre d'actions nouvelles ou existantes déterminé conformément à la formule de calcul applicable en cas de conversion (en substituant la date d'échéance à la date de la demande de conversion considérée) par le porteur d'OCEANE, sur la base d'un prix d'émission par action fixé à vingt (20) euros.

Dans l'hypothèse où le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le dixième (10^{ème}) jour de bourse précédant la date d'échéance des OCEANE serait inférieur à vingt (20) euros, la Société pourra, à sa discrétion, procéder à un paiement d'un montant égal à la valeur nominale totale des OCEANE

⁶ Soit du 25 juillet 2025 au 28 juillet 2025 à un prix de conversion de 3,30 euros et à tout moment entre le premier (1^{er}) jour ouvré et le vingtième (20^{ème}) jour ouvré (à 17h00 (CET)) du mois de :

- novembre 2025 à un prix de conversion de 4 euros ;
- novembre 2026 à un prix de conversion de 12 euros ;
- novembre 2027 à un prix de conversion de 14 euros ;
- novembre 2028 à un prix de conversion de 17 euros.

dont le remboursement doit avoir lieu à la date d'échéance des OCEANE, augmentée des intérêts annuels échus et capitalisés, ainsi que des intérêts courus jusqu'à la date d'échéance des OCEANE, (i) soit en espèces, (ii) soit par la remise d'un nombre d'actions nouvelles ou existantes calculé en divisant la valeur nominale totale des OCEANE, telle qu'augmentée des intérêts annuels échus et capitalisés, ainsi que des intérêts courus jusqu'à la date d'échéance des OCEANE, par la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris entre le quinzième (15^{ème}) jour de bourse (inclus) et le dixième (10^{ème}) jour de bourse (exclu) précédant la date d'échéance des OCEANE.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder aux termes et conditions des OCEANE de décembre 2025, détaillant les droits et conditions attachés à ces valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

La Société n'a pas connaissance d'intention d'actionnaires ou de membres de ses organes d'administration ou de direction quant à leur participation à l'Offre.

Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

La liquidité des OCEANE ne sera organisée par aucune stipulation statutaire ni par aucun pacte.

Les OCEANE se transmettront par virement de compte à compte et le transfert de propriété des OCEANE résultera de leur inscription au compte-titres de l'acquéreur.

Les actions nouvelles émises, le cas échéant, sur conversion des OCEANE porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et feront l'objet d'une admission sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation (FR0010169920).

Risques attachés aux titres offerts à la souscription

L'investissement dans des valeurs mobilières donnant accès au capital telles que les OCEANE visées dans le cadre de l'Offre comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi ;
- risque lié à la cession de contrôle : les investisseurs ne bénéficient pas d'une clause leur permettant de céder leurs titres dans des conditions financières équivalentes à celles de l'actionnaire qui céderait le contrôle de la Société ;
- le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.

Modification de la composition du capital de la Société liée à l'Offre

Vous trouverez ci-dessous plusieurs tableaux récapitulatifs de l'impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société sur une base non diluée et diluée :

Base non diluée :

Avant émission des 3000 OCEANE NOVEMBRE 2025 (sur une base non diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	39,67%	2 651 911	48,11%
Clipper Group (Caravelle)	808 571	21,49%	808 571	14,67%
Antoine Bricard	364 779	9,70%	729 558	13,24%
Clearside Holding	43 877	1,17%	87 754	1,59%
Salariés	19 082	0,51%	38 164	0,69%
Actions autodétenues	14 027	0,37%	-	0,00%
Public	1 019 526	27,10%	1 196 249	21,70%
Total	3 762 505	100,00%	5 512 207	100,00%

Après émission des 3000 OCEANE NOVEMBRE 2025 (sur une base non diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	33,12%	2 651 911	42,39%
Clipper Group (Caravelle)	808 571	17,94%	808 571	12,92%
Antoine Bricard	364 779	8,09%	729 558	11,66%
Clearside Holding	43 877	0,97%	87 754	1,40%
Salariés	19 082	0,42%	38 164	0,61%
Actions autodétenues	14 027	0,31%	-	0,00%
Public	1 763 911	39,14%	1 940 634	31,02%
Total	4 506 890	100,00%	6 256 592	100,00%

Base diluée :

Avant émission des 3000 OCEANE NOVEMBRE 2025 (sur une base diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	15,70%	2 651 911	23,55%
Clipper Group (Caravelle)	808 571	8,50%	808 571	7,18%
Antoine Bricard	364 779	3,84%	729 558	6,48%
Clearside Holding	43 877	0,46%	87 754	0,78%
Salariés	19 082	0,20%	38 164	0,34%
Actions autodétenues	14 027	0,15%	-	0,00%
Public	6 766 726	71,16%	6 943 449	61,67%
Total	9 509 705	100,00%	11 259 407	100,00%

Après émission des 3000 OCEANE NOVEMBRE 2025 (sur une base diluée)				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 492 643	14,56%	2 651 911	22,09%
Clipper Group (Caravelle)	808 571	7,89%	808 571	6,74%
Antoine Bricard	364 779	3,56%	729 558	6,08%
Clearside Holding	43 877	0,43%	87 754	0,73%
Salariés	19 082	0,19%	38 164	0,32%
Actions autodétenues	14 027	0,14%	-	0,00%
Public	7 511 111	73,25%	7 687 834	64,05%
Total	10 254 090	100,00%	12 003 792	100,00%

5. Relations avec le teneur de registre de la Société

Les OCEANE entièrement libérées seront émises au nominatif pur. Les OCEANE seront obligatoirement inscrites en compte tenu par Uptevia (90-110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex), mandataire de la Société.

Les droits des porteurs d'OCEANE seront ainsi représentés par une inscription à leur nom sur un compte-titres dans les livres d'Uptevia.

6. Interposition de société(s) entre la Société et le projet

Néant.

7. Modalités de souscription à l'Offre

La période de souscription des OCEANE sera ouverte du 17 novembre 2025 inclus au 5 décembre 2025 inclus. La période de souscription sera close par anticipation dès que l'intégralité de l'emprunt obligataire aura été souscrit.

Les souscriptions sont révocables avant la clôture de l'Offre.

Le règlement-livraison des OCEANE est prévu le 19 décembre 2025.

Vous êtes invité à cliquer sur les liens hypertextes suivants et télécharger la documentation juridique vous permettant de souscrire à l'Offre :

- les [termes et conditions des OCEANE de décembre 2025](#) ;
- le [communiqué de presse publié par la Société en date du 17 novembre 2025](#) ;
- le [bulletin de souscription à l'Offre](#).

Calendrier indicatif de l'opération

21 octobre 2025	Décision du Conseil d'administration autorisant le lancement de l'Offre
14 novembre 2025	Décision du Président Directeur Général décidant le lancement de l'Offre
17 novembre 2025	Ouverture de la période de souscription à l'Offre
5 décembre 2025	Clôture de la période de souscription à l'Offre
19 décembre 2025	Date d'inscription en compte des OCEANE
19 décembre 2030	Date d'échéance des OCEANE

Restitution des souscriptions en cas de non-réalisation de l'Offre, de sursouscription à l'Offre ou de révocation d'une souscription à l'initiative d'un souscripteur avant la clôture de l'Offre

En cas de non-réalisation de l'Offre (étant cependant rappelé que le succès de l'Offre n'est assujéti à l'atteinte d'aucun seuil de réalisation), de sursouscription à l'Offre ou de révocation d'une souscription à l'initiative d'un souscripteur avant la clôture de l'Offre, la Société procédera au virement des fonds dus par la Société au souscripteur considéré dans un délai de deux (2) jours ouvrés suivant la réception d'un RIB adressé par ledit souscripteur à la Société.